

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Arrondissement d'Auxerre

**MAIRIE de Bellechaume
50, rue du Professeur Ramon
89210 Bellechaume**

Tel/fax : 03.86.43.14.82

E-mail : mairie-de-bellechaume @ wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Bellechaume, le 28 janvier 2015

Le Maire
à
Monsieur le Président
APNEB
10 rue Paul Bert

89210 BELLECHAUME

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier en date du 15/01/2015 lue à l'ensemble du conseil municipal lors de sa dernière séance, ma réponse est la suivante.

Concernant les pratiques agricoles sur le territoire de la commune, et en particulier sur le PPR de notre captage, pour ma part, évidemment je ne suis pas un agriculteur bio (je suis pratiquement en retraite, si je devais faire une reconversion maintenant...), mais je peux dire que depuis plusieurs années, mes pratiques ont changé car depuis 2010 je suis engagé dans une MAER2 (cf document joint).

Par ailleurs, la commune étant en grande partie située dans le BAC de Briennon-sur-Armançon de niveau Grenelle II, et les terres autour de notre captage étant toutes concernées, je vous confirme que ces parcelles font l'objet d'un suivi de la Chambre d'Agriculture et d'un accompagnement de l'INRA pour appliquer des systèmes de cultures limitant les intrants.

Rotations allongées, couverts végétaux pour capturer les nitrates, plans de fumure avec des contrôles sur la balance azotée, réduction des doses de phytos par des épandages réalisés tôt le matin tenant compte de l'hygrométrie, du vent... sont quelques-unes des nouvelles pratiques utilisées par tous les agriculteurs concernés par le BAC cité, y compris ceux de Bellechaume (cf carte de vulnérabilité établie par la Chambre d'Agriculture jointe au présent courrier). Le semis de colza sous couvert et le non labour complètent également ces pratiques pour garder la matière organique en surface et donc éviter l'érosion.

Espérant vous avoir rassuré sur les pratiques agricoles utilisées sur notre commune, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Bernard PAULMIER